EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 7

RAPPORT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013 DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Madame Odile VIGNAL

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 », prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement.
Ce document est structuré sur les mêmes bases que l'Agenda 21 et présente plus spécifiquement les actions conduites au cours de l'exercice 2013.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'approuver ce rapport.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 juillet 2014

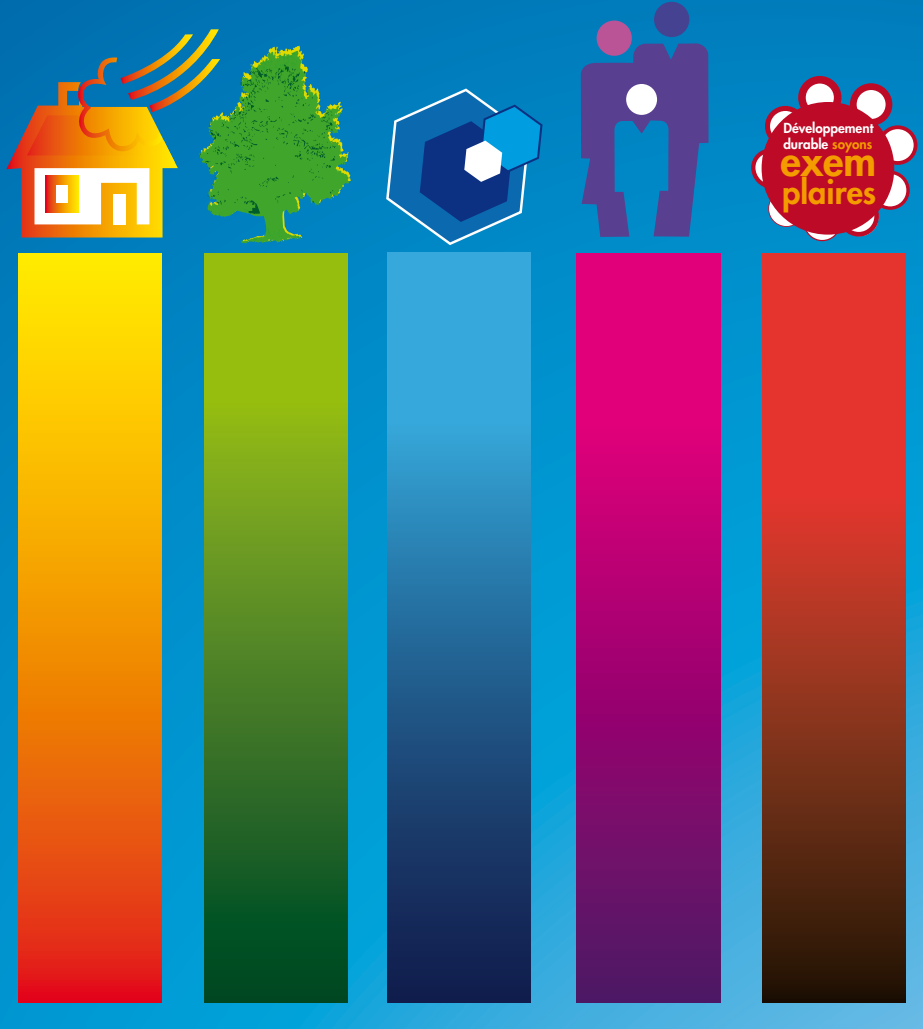
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à l'Ecologie urbaine,
Développement durable,
Eau et Assainissement

Odile VIGNAL

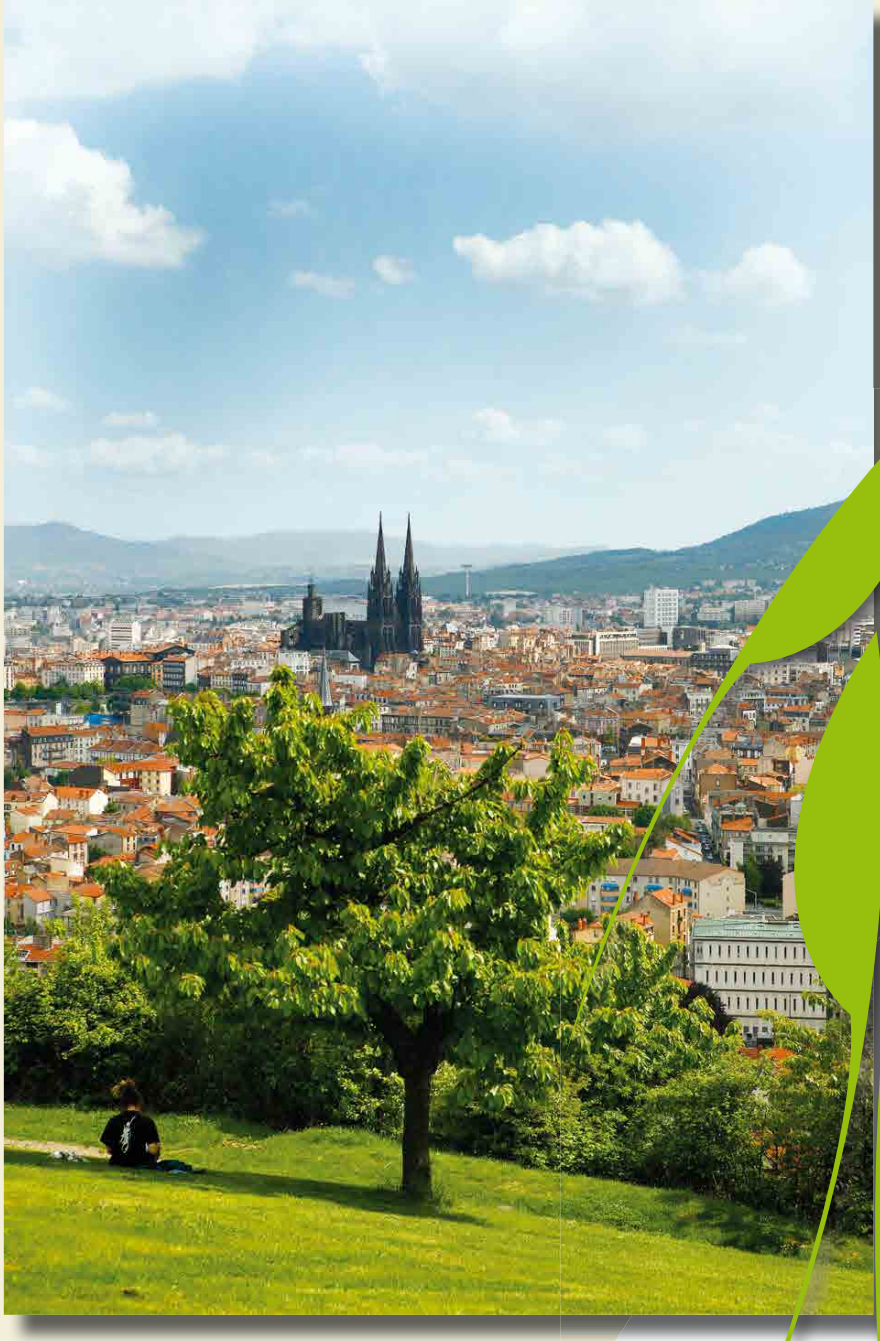
VILLE DE CLERMONT FERRAND

CLERMONT-FERRAND

Rapport 2013
Développement Durable



www.clermont-ferrand.fr





Édito

Penser développement durable, agir pour un développement durable

Pour l'année 2013, le Rapport Développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand recense plusieurs avancées significatives, toutes mesurables grâce à des objectifs quantifiables, comme la mise en service du réseau de chaleur à bois Croix-de-Neyrat/Champratel/Les Vergnes ; de l'extension de la ligne de tramway jusqu'aux Vergnes ; de la maternelle Daniel-Fousson labellisée QEB à Champratel.

Il en est de même d'actions particulièrement fortes, comme la mise en place de la charte Phyt'Eauvergne dans les parcs Montjuzet et du Creux-de-l'Enfer, et bien sûr du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) plaçant au cœur de ses programmes d'actions, en concertation avec les Clermontois, la lutte contre la précarité énergétique.

Co-construire la ville avec ses habitants, imaginer une ville autrement, c'est le fondement même du PLU (Plan local d'urbanisme) qui sera la grande affaire des mois à venir, après son initialisation en 2013.

Penser développement durable, agir pour un développement durable, est au cœur de toutes les politiques publiques à venir, la réduction de nos émissions de CO_2 devant être rapportée à l'augmentation préoccupante à Clermont-Ferrand des pics de pollution (12 jours en 2012, 22 en 2013…). Adapter notre territoire au changement climatique est une évidence et une nécessité.

Tous ensemble, réinventons Clermont-Ferrand !



Odile Vignal,
Adjointe à l'Écologie urbaine, au développement durable, à l'eau et assainissement.

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand

ÉDITO / SOMMAIRE
Thème 1 La lutte contre le changement climatique
THÈME 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
THÈME 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
THÈME 4 L'épanouissement de tous les êtres humains
THÈME 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Sommaire



THÈME I :
La lutte contre le changement climatique



THÈME II :
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



THÈME III :
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



THÈME IV :
L'épanouissement de tous les être humains



THÈME V :
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Rapport 2013 développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, juin 2014 - Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex1 - Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - Directeur de la publication : Odile Vignal - Conception : M3E (Mission Écologie urbaine, Énergie, Environnement) de la Ville de Clermont-Ferrand - Coordination générale et secrétariat de rédaction : Hélène Richard - Rédaction : M3E, Hélène Richard, Saïdou Koudougou Savadogo - Photographies : Sandrine Chapuis, Arnaud Février, Philippe de Paredes, Danyel Massacrier - Photothèque : Nicole Thivat - Graphiques : Betsy Garcin - Maquette originale et illustrations : Serge Delpic - Secrétariat : Maryline Labre - Réalisation et Impression : SIC - Tirage : 200 exemplaires.

PEFC **10-31-2211 / Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

La lutte contre le changement climatique

ÉDITO / SOMMAIRE

Thème 1
La lutte contre le changement climatique

THÈME 2
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

THÈME 3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

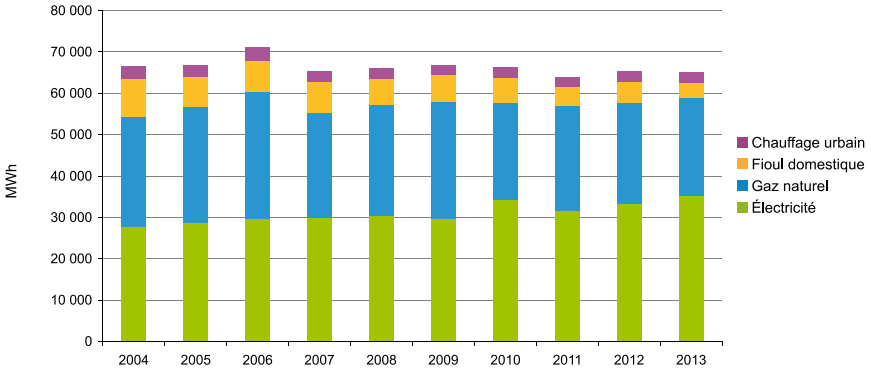
THÈME 4
L'épanouissement de tous les êtres humains

THÈME 5
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un patrimoine de la Ville de moins en moins «carboné»

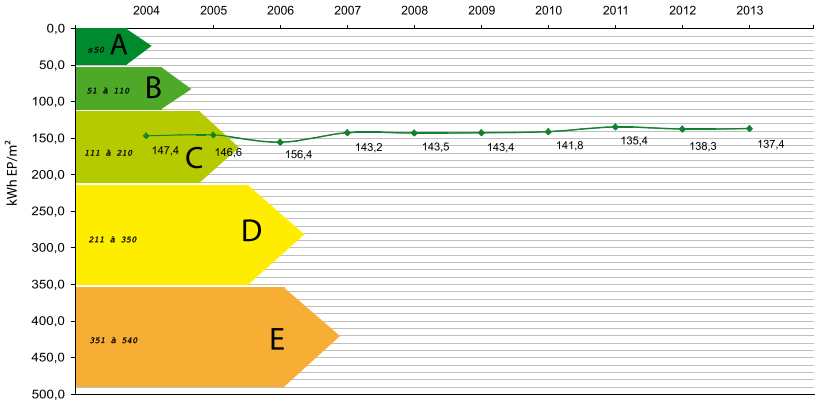
Sur 10 ans, le volume de consommation des énergies thermiques (gaz, fioul, chauffage urbain) a baissé de plus de 18 %. Les choix énergétiques s'orientent vers les sources les moins émettrices de gaz à effet de serre, avec la substitution du fioul par le gaz naturel et la mutation des réseaux de chauffage urbain vers les énergies renouvelables.

Bouquet énergétique sur le patrimoine bâti de la Ville



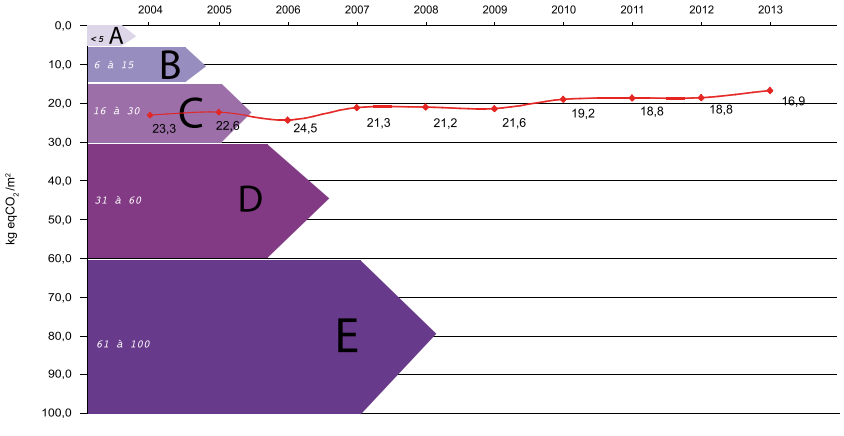
Les étiquettes énergie et étiquettes CO_2 affichent la même tendance baissière vers le classement B, qu'elles devraient atteindre respectivement en 2020 et 2016.

Étiquette énergie du patrimoine de la Ville



Le gain d'émissions de CO_2 entre 2012 et 2013 est lié à l'émergence des énergies renouvelables dans le mix énergétique et à la mise en service de nouveaux équipements performants (école Daniel-Fousson, Opéra-Théâtre)

Étiquette CO_2 du patrimoine bâti de la Ville





Réseau de chaleur Croix-de-Neyrat/ Champratel/Les Vergnes : le choix d'une énergie locale

La chaufferie biomasse fournit en chauffage et en eau chaude sanitaire les 12 km du réseau de chaleur couvrant les quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel et Les Vergnes.

Ce sont ainsi 5 600 équivalents logements, soit plus de 10 000 Clermontois qui sont raccordés et bénéficient d'une solution de chauffage économique, propre, renouvelable, mutualisée techniquement et génératrice d'emplois locaux.

La ressource bois-énergie permet à Clermont de réduire ses émissions de plus de 237 000 tonnes de CO_2, soit l'équivalent des rejets du parc automobile de ces mêmes quartiers sur la même période, dans le respect d'exigences environnementales strictes et contrôlées.

Elle représente un atout pour la filière bois locale avec la fourniture de 25 000 tonnes de bois-énergie par an, composé à 50 % de plaquettes forestières.

Dans un contexte de forte tension sur les prix des énergies importées depuis l'étranger, ce chauffage au bois permet aux abonnés de maîtriser leur facture énergétique sur le long terme.

Montant de l'opération : 16 014 360 € HT dont 3 623 828 € HT financés par le Feder ; 2 598 175 € HT par l'Ademe ; 400 000 € HT par la Région ; 400 000 € par le Département ; 8 992 357 € par l'entreprise Cofely.

La lutte contre la précarité énergétique : une priorité du PCET

La précarité énergétique des ménages s'accentue au fur et à mesure du renchérissement des énergies fossiles, du vieillissement du parc immobilier et de l'augmentation des objets consommateurs d'électricité. Une enquête réalisée par l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) fin 2012 indique que 77 % des CCAS doivent faire face, depuis 3 ans, à une hausse des demandes d'aide à l'énergie, dont 23 % évoquant une forte hausse.

La précarité énergétique est l'une des préoccupations majeures de la Ville qui entend prévenir les causes plutôt que d'en pallier les conséquences pour les plus fragiles.
La Ville de Clermont s'attaque à la diminution de la consommation énergétique des logements sur son territoire en participant à divers programmes :

- Une expérimentation en lien avec Clermont Communauté et le Département sur la réhabilitation thermique des logements sociaux : entre 2009 et 2011, 1 328 logements ont été réhabilités.
- Le Programme d'intérêt général (PIG) sur les quartiers anciens signé entre la Ville, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), visant à résorber l'habitat insalubre et vacant.
- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) dans le quartier de la Gare signée entre la Ville, l'Anah et l'État : elle se traduit par des aides financières pour réaliser des travaux et un accompagnement technique et administratif gratuit.
- Le programme « Habiter mieux ». C'est un programme, initié par l'État dans le cadre des investissements d'avenir.
- Le Contrat local d'engagement (CLE). Il est indispensable pour engager les aides financières du programme « Habiter mieux » et mobiliser les acteurs de l'action sociale.

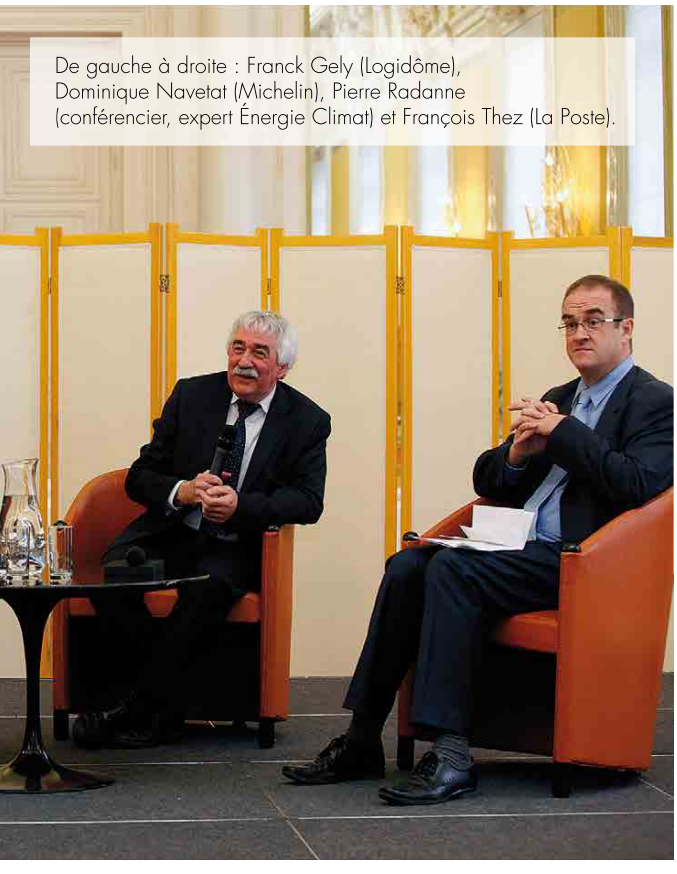
C'est cet outil qui permet de préciser les modes d'intervention de chacun, collectivités, services sociaux, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, fournisseurs d'énergie, Mutualité Sociale Agricole...

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial, la Ville souhaite améliorer les moyens d'anticiper et prévenir la précarité énergétique : cartographier, améliorer la connaissance et les échanges sur les programmes existants, étudier les possibilités pour soutenir les opérations de réhabilitation thermique.



Plan Climat Énergie Territorial (PCET) : 6 priorités affichées

Le PCET de la Ville de Clermont-Ferrand a été adopté le 19 décembre 2013. Il s'inscrit dans la politique globale de développement durable constituant le premier volet de l'Agenda 21 : Lutte contre le changement climatique.
Il a été élaboré en cohérence avec le Plan Air Énergie Climat de Clermont Communauté, les actions se répondant et se complètant.
De janvier à avril 2013, des réunions de concertation ont été organisées avec les habitants dans les conseils de la vie locale (CVL) pour construire le Plan Climat. Ces contributions ont été compilées dans un Livre vert, enrichissant les orientations du document.



De gauche à droite : Franck Gely (Logidôme), Dominique Navetat (Michelin), Pierre Radanne (conférencier, expert Énergie Climat) et François Thez (La Poste).

Le PCET est articulé autour de 6 priorités :

1 - Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité.
2 - Assurer un aménagement et un habitat durables.
3 - Développer les énergies renouvelables et de récupération.
4 - Favoriser l'écomobilité.
5 - Adapter le territoire au changement climatique.
6 - Diffuser une culture de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.

Ces priorités se déclinent au travers d'un plan d'actions qui vise à développer une stratégie à moyen terme pour la Ville de Clermont-Ferrand et son territoire.

Club Énergie Climat

Dans le cadre de leurs PCET, la Ville et Clermont Communauté ont créé en avril 2013 un Club Énergie Climat, rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, sociaux et universitaires et lieu d'échanges sur les questions énergétiques et climatiques. Après une première réunion inaugurale au printemps 2013 suivi de trois ateliers réunissant à chaque fois plus de 50 personnes, il a été proposé aux partenaires de signer une charte d'engagement.



Un territoire qui doit s'adpater aux changements climatiques attendus

Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand ont engagé ensemble, dans le cadre de leurs PCET, une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique afin d'anticiper les **conséquences locales du changement climatique et de préparer au mieux le territoire aux évolutions du climat attendues dès 2050**.

Météo France a réalisé un travail de prospective climatique. Il en ressort que très problablement, l'agglomération clermontoise devra faire face à une tendance à la hausse des fortes précipitations et des cumuls de pluies importants en hiver. Elle connaîtra également une hausse des températures moyennes annuelles et le **phénomène caniculaire deviendra régulier après 2050**.
En d'autres termes, il faudra faire face à l'aggravation du phénomène îlot de chaleur urbain.
Par ailleurs, deux risques sont particulièrement à surveiller :

- **le risque inondation**, déjà très présent sur l'agglomération clermontoise et qui risque de se renforcer,
- **le risque retrait-gonflement des argiles (RGA)** lié à la succession de périodes pluvieuses et sèches et qui peut entraîner fissures et écroulement des bâtiments : il pourrait s'intensifier avec les périodes de pluies plus intenses et de canicules plus régulières annoncées.



Pour préparer le territoire à ces évolutions, un certain nombre de préconisations a été proposé : notamment la mise en œuvre d'une politique de verdissement de la ville afin de lutter contre le phénomène îlot de chaleur urbain ; la prise en compte du confort d'été dans les nouvelles constructions ; la sensibilisation du monde économique aux risques climatiques.
Les préconisations alimenteront le PLU.

Rue Anatole-France : un exemple d'aménagement pour les modes doux

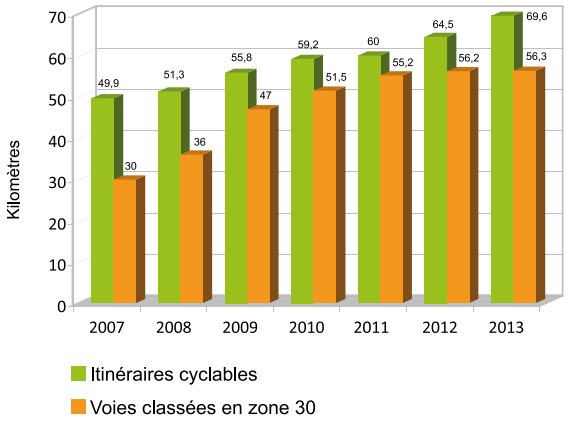
Le réaménagement global de la rue Anatole-France a transformé l'allure de cet axe majeur.
Concernant la circulation, l'objectif prioritaire était celui de sa sécurisation :

- en diminuant la vitesse,
- en réduisant la largeur de la voirie de 8 à 6,5 mètres,
- en organisant le stationnement entre les nouvelles plantations,
- en intégrant des aménagements cyclables,
- en créant des cheminements piétons sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En complément, la pose d'un tapis phonique va diminuer l'impact sonore de la circulation de cet axe (20 000 véhicules/jour).



Les aménagements cyclables sur Clermont-Ferrand



Zoom sur l'îlot de chaleur urbain

L'îlot de chaleur urbain se définit **comme un secteur présentant une température supérieure à la moyenne du territoire**. Ce phénomène se produit en zone urbaine où les bâtiments et les revêtements minéraux accumulent la chaleur le jour et la restituent la nuit. Il constitue un risque sanitaire important en période estivale, en renforçant localement les effets de la canicule.

Ce phénomène a été observé à Clermont-Ferrand pendant la canicule de 2003 grâce à des mesures comparatives de température, démontrant qu'il faisait environ **8 °C de plus à Montferrand qu'à Aulnat !** A contrario, l'écart moyen de température entre le Jardin Lecocq et Aulnat n'était que de 2,5 °C.
D'où le rôle majeur des espaces verts pour faire baisser la température en ville.

Extension de la ligne A de tramway jusqu'au quartier des Vergnes



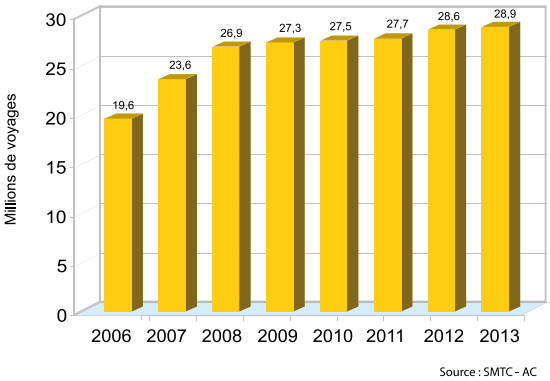
Un axe majeur de rénovation urbaine

Portée par le SMTC-AC, l'extension de la ligne A s'inscrit dans le programme Anru Champratel-Les Vergnes de réécriture globale des infrastructures routières, entre circulations douces au sud et axes pénétrants et/ou de contournement au nord.

L'extension représente près de 2 km supplémentaires depuis la station Champratel en direction du stade Gabriel-Montpied, par les rues de Flamina et Adrien-Mabrut en partie nord, puis en poursuivant entre les tours du quartier des Vergnes où le terminus de la ligne est installé place des Droits-de-l'Homme.
Le tramway dessert maintenant trois nouvelles stations : La Plaine et ses équipements ; le futur éco-quartier de Champratel ; le stade Gabriel-Montpied.

Avec cette extension, la ligne A devrait transporter 65 000 voyageurs en moyenne par jour.

Nombre annuel de voyages en transports en commun urbains (tramway, LHNS et bus)

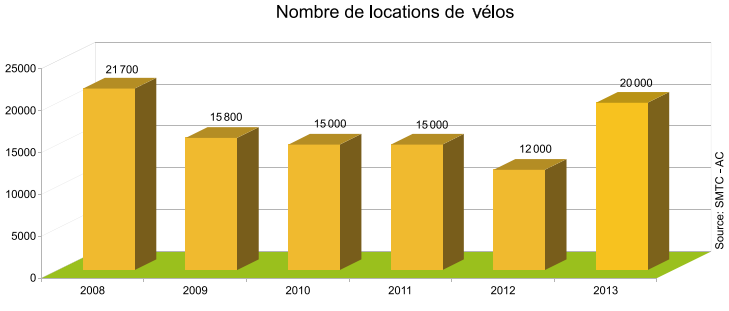


Source : SMTC - AC



C.vélo : nouveau système de location de vélos en libre-service

Un système de vélos en libre service a été créé à l'instar du modèle fonctionnant avec succès dans d'autres grandes villes françaises.
10 stations comportant 100 vélos ont été installées en 2013 en complément de la location longue durée proposée par le SMTC depuis plusieurs années.
Le nombre de stations et de vélos devraient doubler d'ici 2016.
Une réponse bienvenue au regard de la forte attente des habitants vis-à-vis de ce service, tant la progression de la pratique du vélo à Clermont est devenue une évidence. Une nouvelle opportunité aussi d'améliorer la qualité de l'air clermontois, tout en réduisant le bilan global de nos émissions de GES sur les déplacements intra-muros.



Construction du Plan local d'urbanisme (PLU) : du diagnostic au PADD



Le PLU, projet global d'urbanisme, résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire. C'est un véritable projet de ville.
Il a pour objet de définir, orienter et coordonner le développement de la ville, dans le respect du cadre de vie des habitants actuels ou futurs, et de l'équilibre nécessaire entre des populations, des activités et des équipements : espaces publics, espaces verts, réseaux d'eau potable, d'assainissement, éclairage public, électricité, gaz, réseaux de communication.
Il permet un juste aménagement des espaces publics et privés, l'organisation du bâti et des activités économiques et, d'une manière générale, influe sur la morphologie de la ville et l'organisation des réseaux qui la composent.
Dans un premier temps, des diagnostics urbains et environnementaux ont été réalisés en 2013 avec l'aide de bureaux d'études : ils servent de base à l'identification des enjeux et nourrissent le projet politique sur le territoire de la commune.
Ils ont fait l'objet d'une large concertation avec les habitants dans les Conseils de la vie locale (cf. thème IV).
Sur la base de ces diagnostics partagés, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera élaboré en 2014, suivi du réglement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que des documents graphiques et des annexes.
Le PLU, constitué de l'ensemble de ces documents, fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant son approbation par le conseil municipal.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



ÉDITO / SOMMAIRE

Thème 1
La lutte contre le changement climatique

THÈME 2
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

THÈME 3
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

THÈME 4
L'épanouissement de tous les êtres humains

THÈME 5
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



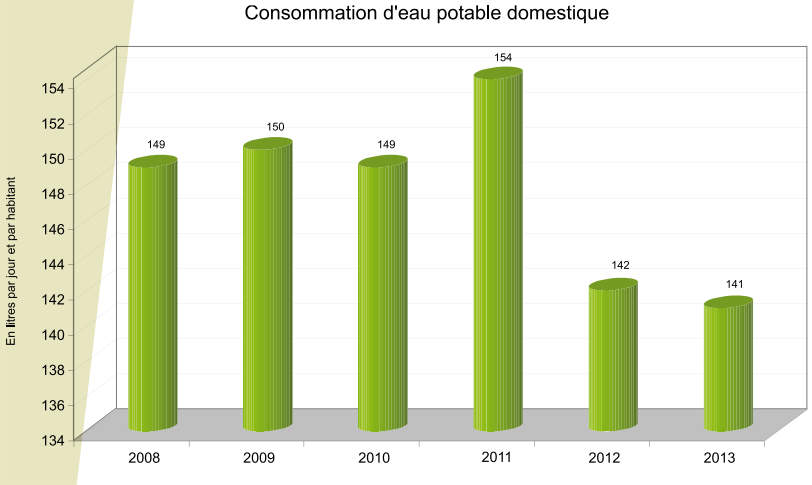
Recherche de nouvelles ressources en eau : sondage au maar d'Enval

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau et sa qualité, la Ville recherche de nouvelles ressources. Le maar d'Enval (cratère d'explosion phréato-magmatique entouré d'un rempart de débris volcaniques) constitue un site prometteur, sur la commune d'Orcines, en amont du bassin versant de la Tiretaine qui alimente en eau plus du tiers de la population clermontoise.

Un forage d'essai grandeur nature a été réalisé, afin de tester la qualité de l'eau, sa capacité et l'impact de son exploitation éventuelle sur l'environnement.

Ce nouveau site serait le premier nouvellement exploité depuis 1934 et pourrait fournir plus d'un quart de l'eau consommée par les Clermontois. Une opération menée en totale coopération avec la Ville d'Orcines.

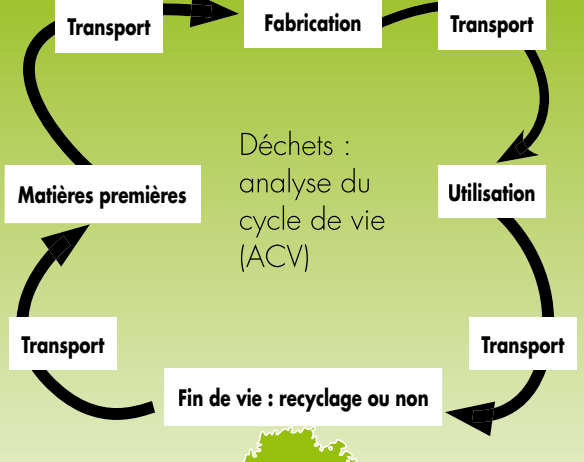
Il a déjà été vérifié qu'il existe une réserve d'eau importante constituée de deux nappes superposées, la nappe supérieure étant constituée d'eaux potables, récentes et renouvelées.



L'analyse de cycle de vie (ACV)

Elle consiste à évaluer les impacts environnementaux et les quantifier dans leur processus de production, c'est-à-dire depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à leur élimination en fin de vie.

L'ACV est donc un outil d'aide à la décision qui permet de faire une comparaison des produits voire des démarches.

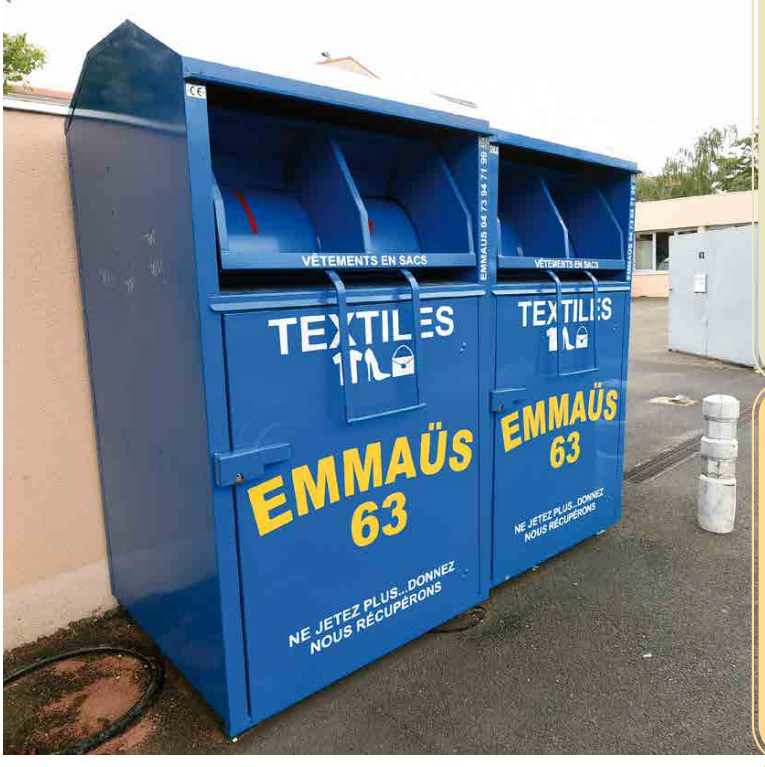


Déchets : analyse du cycle de vie (ACV)

Déchets : 90 tonnes de textiles récupérées

En 2013, grâce à la récupération des textiles en partenariat avec Emmaüs, 90 tonnes n'ont pas fini dans les ordures ménagères

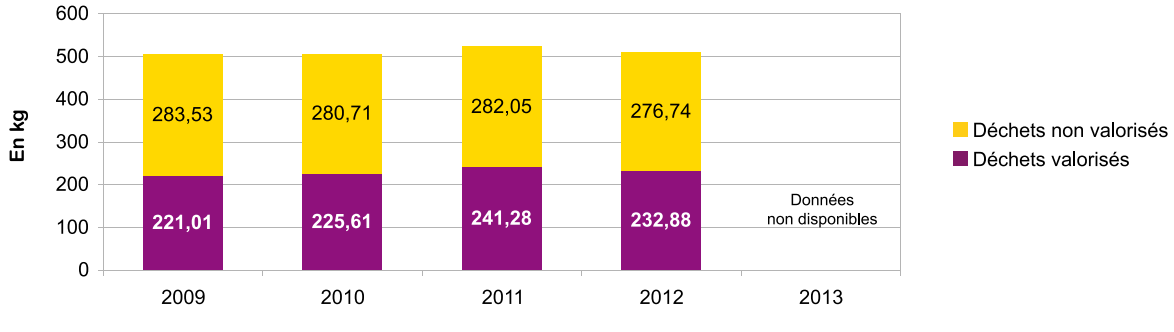
10 conteneurs de récupération de textiles sont répartis sur 6 points de collecte depuis février 2013 sur l'espace public clermontois. Ils constituent des points de collecte volontaire de textile en complément des déchetteries.
Ces textiles sont récupérés par l'association Emmaüs, triés et valorisés dans le cadre d'un chantier d'insertion.







Quantité de déchets collectés par habitant
(en porte-à-porte, en apport volontaire, en déchetterie)



Signature de la charte Phyt'Eauvergne



Odile Vignal, adjointe, au côté de Christophe Bras de la Fredon Auvergne.

La Ville a signé en avril 2013 la charte proposée par Phyt'Eauvergne concernant l'entretien des espaces publics. Depuis plusieurs années, la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les services municipaux est en baisse constante. L'objectif de cette charte est de renforcer cet effort dans l'entretien des espaces publics de la Ville.

Elle comporte trois niveaux d'engagement :

- le premier vise à traiter mieux,
- le second - celui que s'engage à atteindre la Ville de Clermont - est de traiter moins,
- le troisième, à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Autrement dit, la Ville s'est engagée à ne plus traiter chimiquement les espaces classés en risque fort, parce que situés à proximité d'un point d'eau, ou imperméabilisés, ou en forte pente. Le niveau 2 impose également une gestion différenciée qui permet d'identifier les secteurs les plus sensibles de la commune pour les protéger, et le recours à des techniques alternatives aux pesticides.

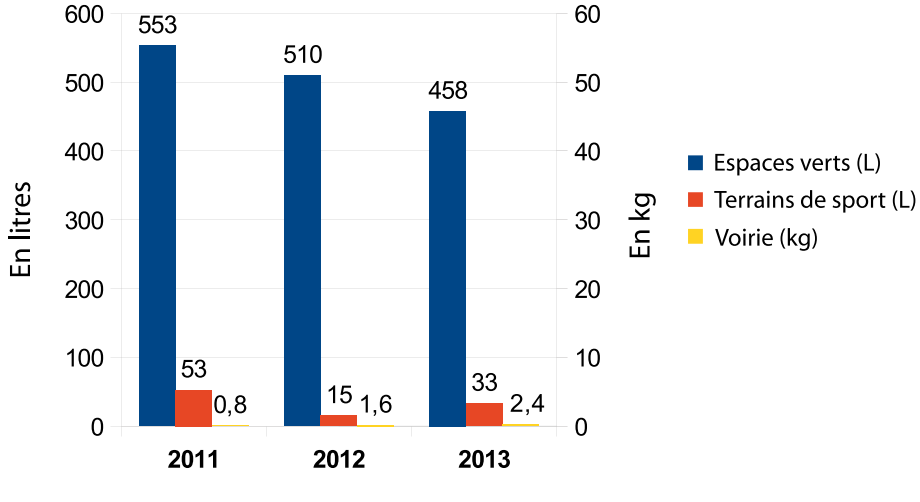
Outil d'accompagnement, la charte prévoit également un diagnostic, des conseils personnalisés, une formation des agents pour modifier leurs modes de travail, et l'attribution d'un label si les objectifs sont atteints.

Focus

Gestion différenciée, définition

Il s'agit d'une gestion de l'espace public plus respectueuse de l'environnement, qui consiste à adapter l'entretien d'un lieu selon ses caractéristiques et son usage. Le bon entretien au bon endroit.

Quantité de produits phytosanitaires utilisés par la Ville





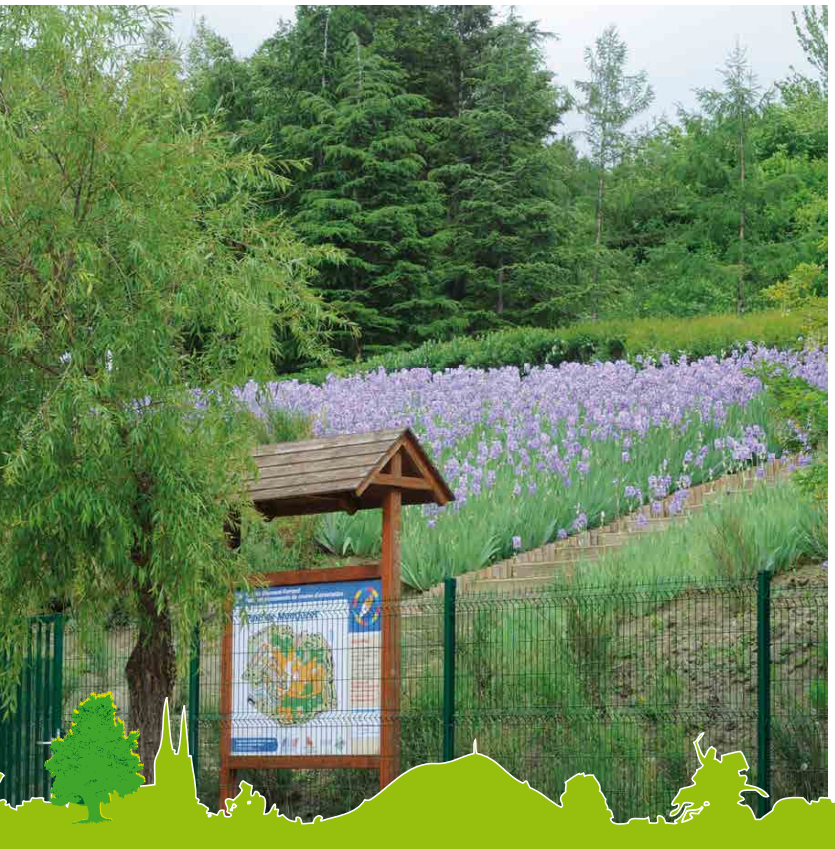
Les parcs Montjuzet et du Creux-de-l'Enfer : réservoirs de biodiversité

Des suivis floristiques et faunistiques ont été réalisés par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Auvergne et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) au Parc Montjuzet et au Parc du Creux-de-l'Enfer en 2013. Ils seront reconduits chaque année, afin de suivre l'évolution de la biodiversité dans ces parcs où les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés.
Il sera intéressant d'étudier l'impact de ces nouvelles pratiques sur l'apparition ou la disparition de certaines espèces dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la gestion différenciée.
Avec la création d'un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, la Ville de Clermont offre à ses concitoyens un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté.



La Ville se fait accompagner par la LPO

Afin de poursuivre et de renforcer la préservation de la nature ordinaire en milieu urbain, la Ville de Clermont a signé une convention avec la LPO. Cette convention complète le partenariat déjà engagé avec le Conservatoire des espaces naturels Auvergne, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et Phyt'Eauvergne pour gérer et aménager durablement notre territoire en respectant la biodiversité, en particulier les oiseaux.



Cette convention avec la LPO permet notamment de labelliser deux « refuges LPO » : le Parc Montjuzet et le Parc du Creux-de-l'Enfer, espaces verts urbains très fréquentés par les Clermontois. La création d'un refuge LPO offre la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue, à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques.
La LPO accompagne également la Ville dans la gestion des espèces dites nuisibles : pigeons, corbeaux, étourneaux…



Un miel clermontois d'excellente qualité

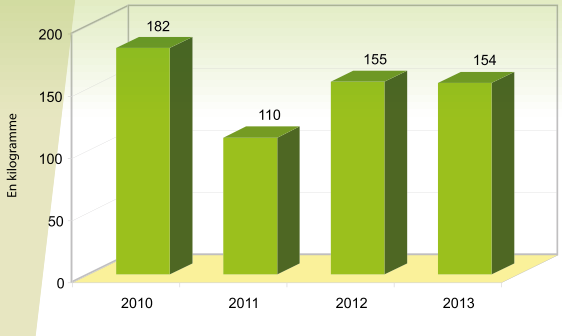
La Ville de Clermont s'est engagée dans l'opération Abeille, sentinelle de l'environnement, lancée par l'Union nationale des apiculteurs de France (UNAF). En 2010, la Ville a signé une convention avec l'Unaf pour l'installation de deux ruches sur le toit terrasse du musée Bargoin et quatre au Parc Montjuzet. Par son engagement dans des actions visant à préserver la biodiversité, la Ville de Clermont entend sensibiliser les Clermontois à son maintien et à l'indispensable préservation des abeilles, mais aussi évaluer l'état de notre environnement quotidien. La grande majorité de la biodiversité est constituée par la nature ordinaire en ville : parcs, jardins, alignements d'arbres et de haies.

Chaque année, le miel récolté est analysé et mis en pot.

En 2013, le miel du Parc Montjuzet est composé de fruitiers (50 %), de saule (28 %), de châtaignier (17 %).C'est un miel de fleurs avec une nette dominante de fruitiers, à la saveur fruitée et acidulée.

Le miel du musée Bargoin est composé de myosotis (71 %), de brassicacées (7 %), de marronnier (7 %), de châtaignier (7 %). C'est un miel de fleurs, à la saveur végétale et acidulée.

Quantité de miel produit par les ruches de la Ville



Une qualité de l'air qui s'améliore année après année, mais des pics de pollution plus nombreux

La qualité d'air de l'agglomération est surveillée depuis plusieurs années par l'association Atmo Auvergne.

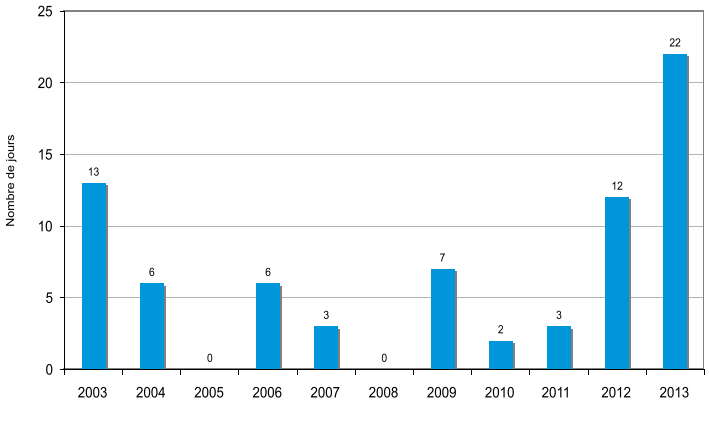
Globalement, la qualité de l'air s'améliore sur l'agglomération : les concentrations moyennes en dioxyde d'azote et en particules en suspension notamment sont stables ou orientées à la baisse. Les normes fixées pour la protection de la santé sont globalement respectées sur les différents sites de l'agglomération.

Cette amélioration globale s'accompagne toutefois d'épisodes de pics de pollution très nombreux ces deux dernières années : 12 jours en 2012 et 22 jours en 2013.

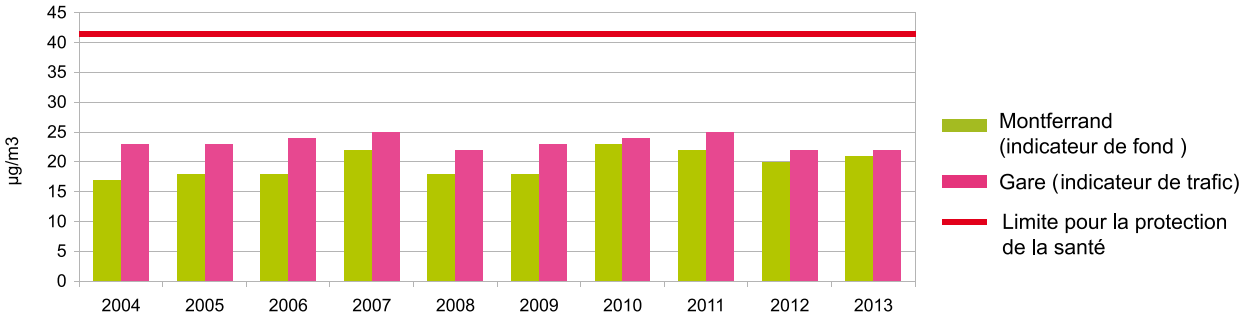
Sur les 22 jours de dépassement des seuils réglementaires, 20 sont imputables aux particules en suspension (PM10)

Certes, l'abaissement des seuils à partir de 2012 pour les particules explique en partie le phénomène, mais le chiffre a pratiquement doublé entre 2012 et 2013. Ces épisodes ont également été marqués par leur durée sur plusieurs jours consécutifs, ce qui est d'autant plus traumatisant pour les organismes sensibles.

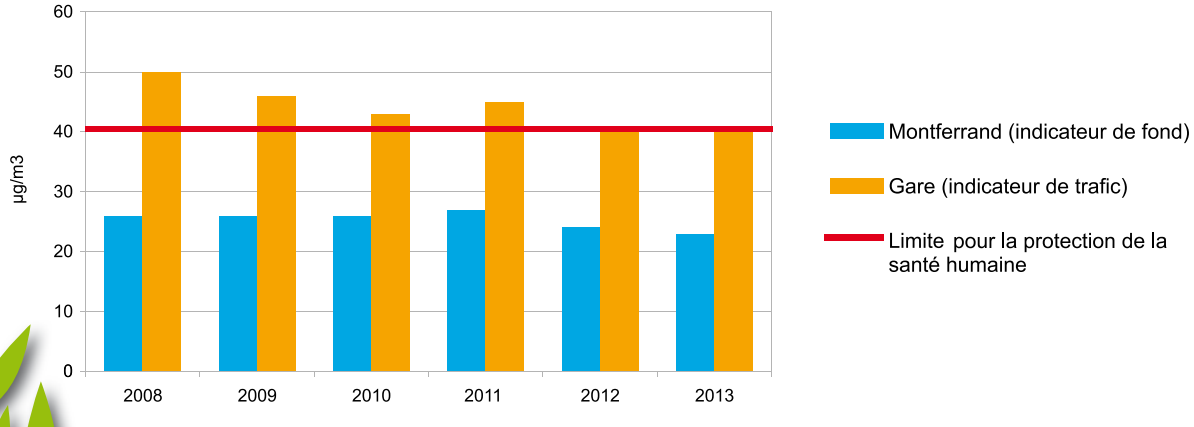
Nombre de jours de dépassement du niveau préfectoral d'information et de recommandations dans l'agglomération



Moyenne annuelle de concentration des particules en suspension PM10



Moyenne annuelle de concentration de dioxyde d'azote



Zoom Particules en suspension

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en évidence des effets significatifs sur la santé humaine des particules en suspension à de très faibles doses pour des expositions de long terme. Elles irritent l'ensemble de l'appareil respiratoire et peuvent véhiculer des substances mutagènes ou cancérigènes.

Les particules en suspension ont également des effets sur l'environnement : dégradation des bâtiments, intervention dans les processus météorologiques et climatiques.

- Norme de qualité pour la santé humaine : 30 µg/m³ en moyenne annuelle.
- Valeur limite pour la protection de la santé humaine : 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

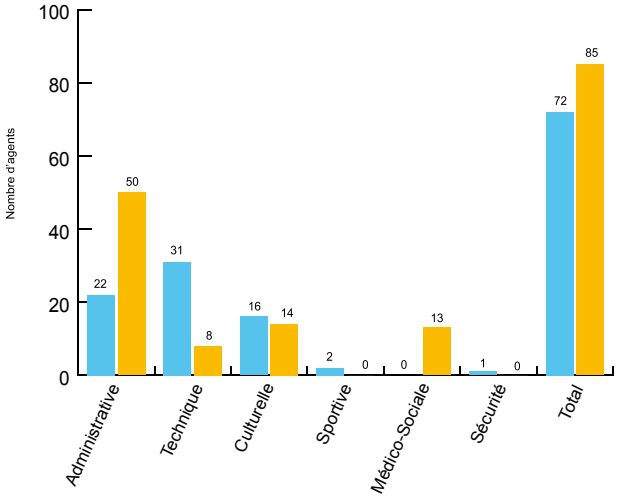


La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

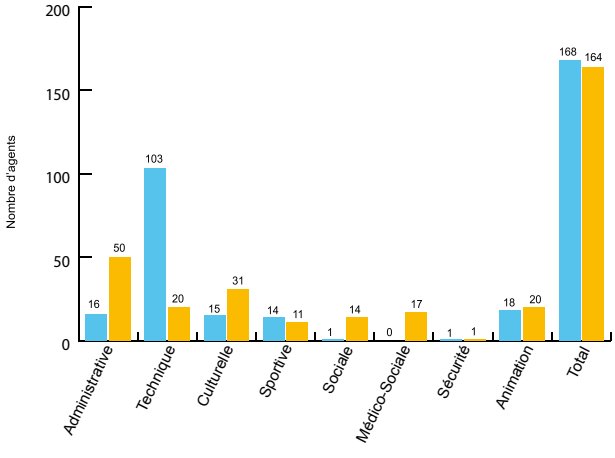
Signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

L'objectif de cette charte est de favoriser l'égalité des femmes et des hommes, droit fondamental pour toutes et pour tous, et valeur capitale pour la démocratie.
La réduction des inégalités d'accès aux postes à responsabilité est un enjeu important de cohésion sociale. La collectivité prend en compte cet enjeu en interne à tous les niveaux de responsabilité.

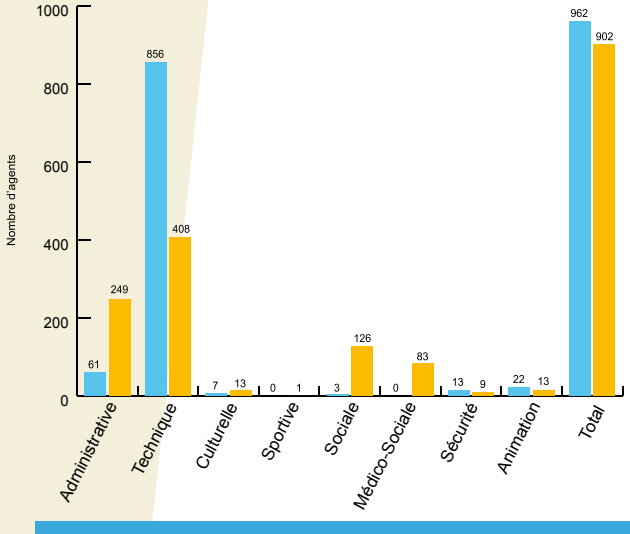
Répartition hommes/femmes en catégorie A selon les filières, au sein des services de la Ville



Répartition hommes/femmes en catégorie B selon les filières, au sein des services de la Ville



Répartition hommes/femmes en catégorie C selon les filières, au sein des services de la Ville



Femmes
Hommes



Semaine des droits des femmes

L'objectif de la manifestation organisée par la Ville de Clermont et le Réseau Femmes est de bâtir toute l'année une société du vivre tous ensemble dans le respect de la dignité de la personne et au-delà de sa différence.
Il s'agit de reconnaître « l'autre » dans sa liberté d'exister et dans ses droits.
La mixité étant une condition nécessaire, il est donc essentiel de contribuer à ce que les femmes bénéficient des mêmes prérogatives et des mêmes obligations que les hommes.

Coopération internationale

La Mission des Relations Internationales, chargée de la coopération et la solidarité internationale entre les territoires, coordonne des projets de coopération décentralisée pour le compte de la Ville de Clermont.
En 2013, les projets d'aide au développement sont basés sur le transfert de savoir-faire, l'appui logistique et l'implication de la société civile. Avec notamment la collecte de livres par Clermont Communauté pour créer une bibliothèque à Oyem (Gabon) et l'appui technique à la Ville de Sousse (Tunisie) pour moderniser et optimiser l'éclairage public.

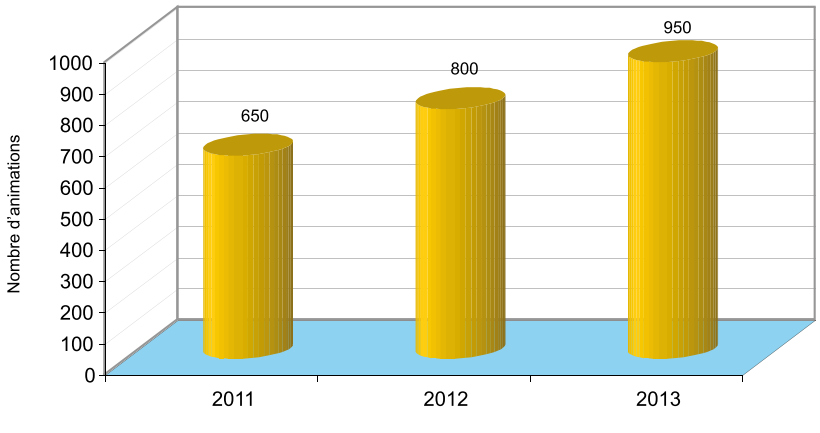


Toujours plus d'animations intergénérationnelles avec le CCAS

Tout au long de l'année, au sein des établissements et des clubs du CCAS, de nombreux projets culturels, festifs et ludiques sont proposés : échanges autour du chant, jeux, musique, peinture et dessin, jardinage ; ateliers de décoration, de lecture à voix haute ; marches de solidarité, quizz, spectacles…

■ Une fois par mois, avec les enfants du Relais assistantes maternelles (RAM) de La Gauthière et les résidents de l'Ehpad Les Jardins de La Charme, les enfants de la crèche Sully et les résidents de l'Ehpad Les Mélèzes, les étudiants de l'Afev et les lycéens du lycée Marie-Curie et les résidents du logements-foyer Viple. Mais aussi des échanges avec les écoles primaires et maternelles, par exemple l'école Jean-Macé avec l'Ehpad Les Hortensias autour de la musique.

Les animations inter-générationnelles

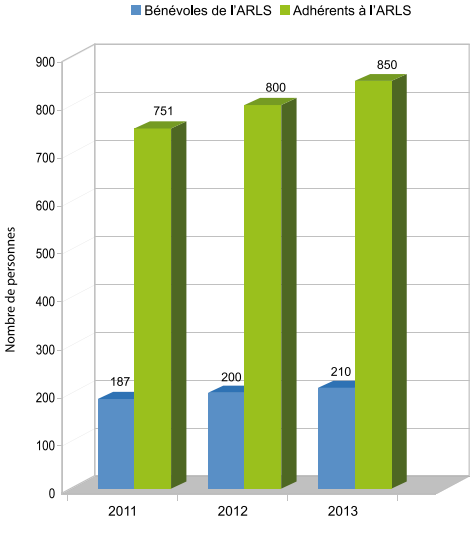




Zoom sur l'association Retraite Loisirs Solidarité (RLS)

210 bénévoles seniors de RLS participent aux actions menées auprès des personnes âgées vivant à leur domicile et en établissement. Au côté des professionnels, ils proposent des animations régulières, des marches de solidarité, des actions dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités…

Les animations avec l'association Retraite Loisirs Solidarité (RLS)

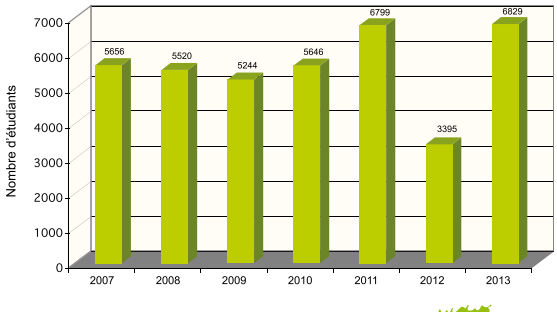


Clermont, ville universitaire, fête ses étudiants

La Ville de Clermont offre une semaine d'accueil et de découverte aux 37 000 étudiants clermontois. Elle propose, à travers des animations, des projections ou des rencontres, une semaine en accéléré pour prendre la mesure de tous les atouts de la ville. Toutes ces manifestations sont gratuites ou payantes à tarif ultra préférentiel pour tous les étudiants, ainsi que pour les apprentis.



Participation à Clermont fête ses étudiants



L'épanouissement de tous les êtres humains



Une nouvelle blanchisserie à l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Saint-Jacques

Sur une surface de 736 m², des lieux de stockage, des espaces de lavage et de tri du linge, des espaces de séchage et de repassage. Le tout dans le respect des normes sanitaires, avec une capacité de traitement du linge, à terme, de 1,2 tonne par jour. Le linge entre par la zone sale, ressort par la zone propre, avec un sas de désinfection entre les deux. Le matériel, moderne, permet de garantir une réponse adaptée au traitement du linge des résidents des établissements du CCAS, sans augmantation de coût. Par ailleurs, l'environnement est préservé grâce à des dosages de produits lessiviels calculés et des rejets traités avec récupération d'énergie.
Coût de l'opération : 2,2 M€ dont 500 000 € pour le matériel et les installations.

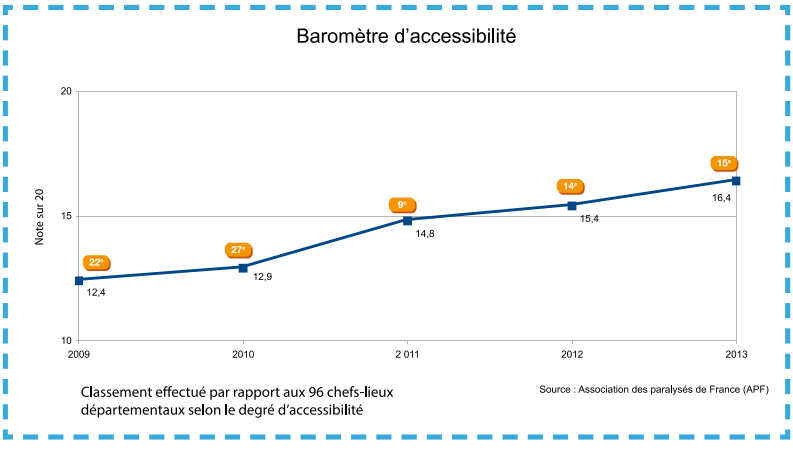
Handicap

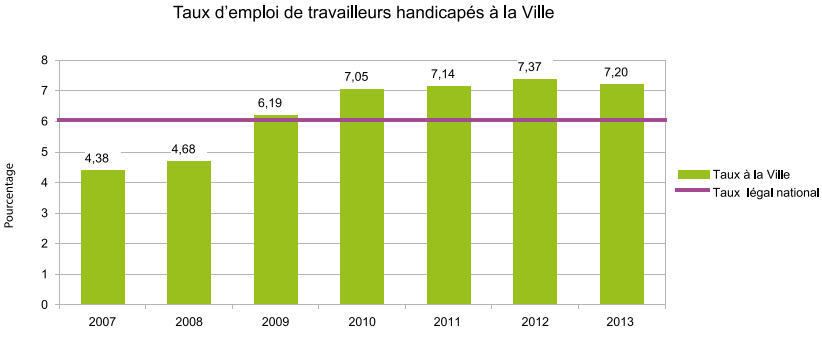
La Ville continue sa progression en termes d'accessibilité de l'espace public et d'embauche de personnes en situation de handicap au sein de ses services.

L'accessibilité en interne continue de s'améliorer

En 2013, les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap se sont poursuivies avec de nouveaux aménagements de postes et également des formations pour faciliter le reclassement d'agents reconnus inaptes à leurs anciennes fonctions. 2013 a vu également le renouvellement de la convention avec le FIPHFP qui a permis d'obtenir une nouvelle aide financière de l'ordre de 629 000 € afin de permettre la poursuite des actions sur les trois prochaines années.

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.









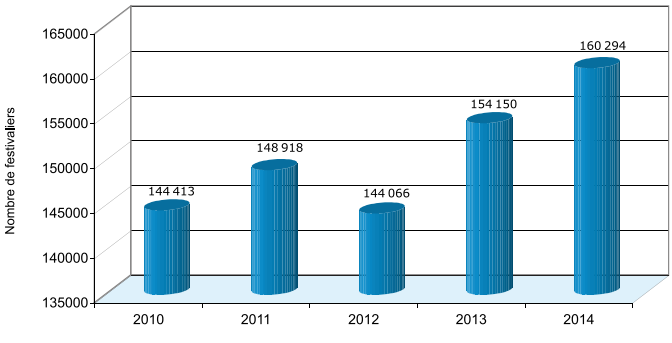
Rénovation de l'Opéra-Théâtre : une politique culturelle ambitieuse et volontariste

La transformation engagée a permis la réhabilitation patrimoniale complète du bâtiment, la rénovation de la salle de spectacle et de ses annexes, une mise aux normes de sécurité, une amélioraion du confort des spectateurs et un fonctionnement scénique contemporain de qualité, ainsi que l'accueil du siège administratif et des studios de répétition de l'Orchestre d'Auvergne.
L'adaptation contemporaine de l'équipement a su privilégier une restauration patrimoniale ramenant à l'esprit des décors d'origine, à leur faste, et à la flamboyance des couleurs, telles qu'elles avaient été imaginées à la fin du XIX^{e} siècle.

Festival international du court métrage : nouveau record de fréquentation

C'est toujours plus nombreux que les spectateurs se pressent dans les salles pour goûter à ce cinéma hors normes par sa liberté et sa créativité, et dénicher les chefs-d'œuvre d'humour et de poésie qui jalonnent aussi bien les trois compétitions (nationale, internationale et labo) que la douzaine de programmes thématiques.
Le Festival de Clermont est aujourd'hui le premier festival de cinéma en France en termes d'audience et le deuxième en termes de présence professionnelle après Cannes. Il est au cœur de nombreuses activités et missions menées toute l'année depuis La Jetée par le collectif Sauve qui peut le court métrage.

Fréquentation du Festival de Clermont



Source : Sauve qui peut le court-métrage





École Daniel-Fousson : la QEB dès la maternelle

L'ambition de la Ville avec la maternelle Daniel-Fousson a été de construire un bâtiment de référence, d'en faire un marqueur urbain et un signe fort du renouvellement d'un quartier en pleine requalification, avec une ambition d'aménagement respectueuse de l'environnement, des ressources énergétiques et matérielles, de la qualité de vie, à l'image de l'éco-quartier Champratel en cours de construction.

Labellisé Qualité environnementale bâtie (QEB), le bâtiment dispose d'un toit végétalisé, d'un raccordement au réseau de chaleur et d'une membrane photovoltaïque sur le toit terrasse avec une consommation sur site de l'énergie électrique.
Les peintures, vernis, colles utilisés ont été choisis parmi les produits les moins allergènes. En hiver, les doubles et triples vitrages permettent de conserver une température constante et une parfaite isolation. Ils sont complétés par des brise-soleil orientables, des stores intérieurs, et une ventilation nocturne.

Un équipement adaptable aux besoins de l'éco-quartier

L'école a été conçue en fonction du nombre d'enfants estimés entre les familles déjà établies à Champratel et celles qui s'installeront dans le futur éco-quartier : pour l'année scolaire 2013/2014, quatre classes sont en service. Le bâtiment, modulable, pourra adapter sa capacité d'accueil en investissant de nouvelles salles, jusqu'à six au total, dès que le besoin s'en fera sentir.

Les habitants participent à l'élaboration du Plan Climat (PCET) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Afin de donner à son PCET et à son PLU une dimension territoriale, la Ville de Clermont a souhaité mobiliser tous les acteurs et citoyens à travers une véritable concertation, bien au-delà de ses obligations réglementaires.

Pour le Plan Climat, l'objectif était de confronter les idées de la Ville à celles des habitants et de déterminer des pistes d'actions. Mais également de savoir de quelle manière les Clermontois étaient prêts à s'engager aux côtés de la Ville pour une société plus économe en énergie et plus respectueuse de l'environnement.
Après une présentation de la démarche aux participants des CVL, 6 réunions-ateliers ouvertes à tous se sont tenues en 2013 : les échanges en petit groupe ont favorisé l'expression de tous les avis et l'émergence d'une réflexion collective. À l'issue de ces réunions et du forum-climat de la Semaine du développement durable, le plan d'actions du PCET a été établi et un livre vert de la concertation rédigé.

Dans le cadre du PLU, la Ville a organisé un cycle de trois conférences en amont de la concertation, afin de donner matière à réflexion à toute personne susceptible de participer à l'élaboration du PLU et d'établir une base commune de connaissances qui permette l'échange sur les grands thèmes qui vont être abordés par le PLU.
Ces conférences ont porté sur :

- La qualité d'habiter et d'habitat au cœur du projet urbain, le 20 février 2013.
- Le paysage urbain, le 15 mai 2013.
- Ville et voiture : quelle mobilité pour demain ?, le 12 avril 2013.

Suite à ce cycle, deux réunions publiques ont été organisées les 18 et 26 juin 2013 rassemblant près de 150 personnes. Après une présentation des premiers éléments de diagnostic, les participants ont été invités à apporter leur contribution par un travail collectif mené sous forme d'ateliers.

Par ailleurs tout au long de l'élaboration du PLU chaque habitant est invité à déposer sa contribution par écrit ou par mail.



Développement durable soyons exemplaires

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Écoresponsabilité des services de la Ville et du CCAS

Achat de vélos électriques

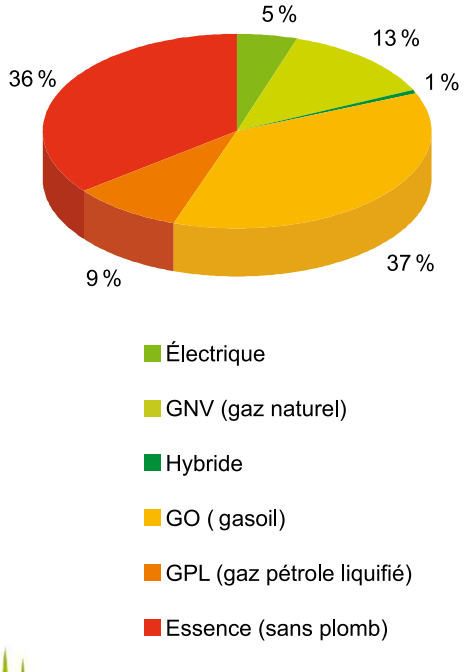
En 2013, la Ville a acheté 11 vélos à assistance électrique, mis à disposition des agents municipaux pour leurs déplacements professionnels. Des vélos électriques pliables de nouvelle génération bénéficiant d'une meilleure autonomie et complétant le parc existant.



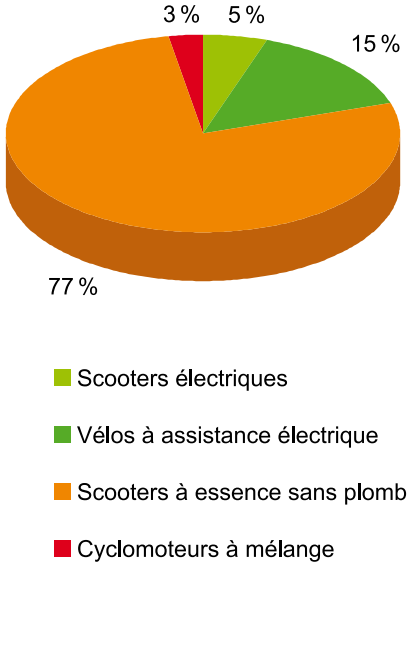


Concernant la flotte des véhicules, la Ville cherche à diversifier l'énergie utilisée, en privilégiant les énergies les moins polluantes : véhicules électriques, hybrides, GNV...

Type d'énergie utilisée par les véhicules de la Ville



Les deux roues utilisés par la Ville

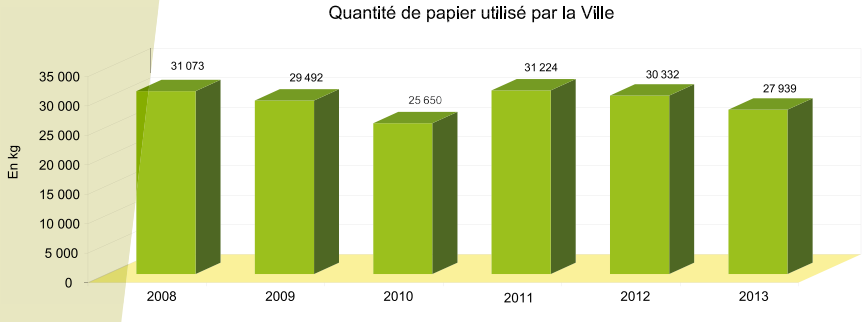


Recyclage des instruments d'écriture

Les instruments d'écriture usagés sont collectés dans les services municipaux et envoyés à l'association Terracycle qui se charge de les recycler gratuitement en biens de consommation courante (banc, arrosoir, poubelle…) ou en matière première.
Tout envoi de plus de 7 kg permet également d'obtenir des points qui sont transformés en euros et donnés à une association caritative.

Mise en place de quelques mesures simples concernant le papier :

- programmation des imprimantes et copieurs par défaut en recto-verso et noir et blanc.
- généralisation de l'utilisation des enveloppes navette kraft réutilisables.
- petits courriers non confidentiels simplement pliés, agrafés avec le nom du destinataire, sans enveloppe.
- impression des notes systématiquement en recto-verso.
- envoi des notes à destinataires multiples par mail.



Jardins familiaux, partagés, collectifs et collaboratifs : une agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est l'une des pratiques agricoles en ville, qu'il s'agisse de jardins familiaux (rues du Château-des-Vergnes, Robert-Lemoy et à Champratel), de jardins partagés (La Fontaine-du-Bac) et de jardins collectifs ou en pied d'immeubles.
Les jardins partagés sont inclus dans les projets d'urbanisme, ce qui représente un plus dans l'aménagement territorial.
Cela favorise le lien social, la création de circuits courts, une intéressante biodiversité.
Le lien social créé par le jardinage se concrétise par différentes formes, selon l'origine des uns et des autres et/ou leurs savoir-faire.
L'espace vert devient un lieu d'échanges à l'image d'une place de village.
L'engouement pour ces espaces ne se dément pas : 167 demandes ont été enregistrées depuis 2012.

Des déchets et consommables informatiques recyclés dans une démarche solidaire

- Les ordinateurs professionnels sont renouvelés tous les 5 ans. Passé ce délai, les postes sont vérifiés et reconditionnés pour être réaffectés dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville pour trois ans. Passé ces huit ans, si les postes ne sont pas hors service, ils sont donnés à des associations qui en font la demande, expédiés au Gabon par l'intermédiaire de la MRI, ou envoyés pour recyclage fin de vie à l'association Mains ouvertes Envie, une entreprise d'insertion.
- Les téléphones mobiles usagés ou hors service sont donnés à la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath).
- Les cartouches d'encre usagées sont récupérées par la Ligue contre le cancer.

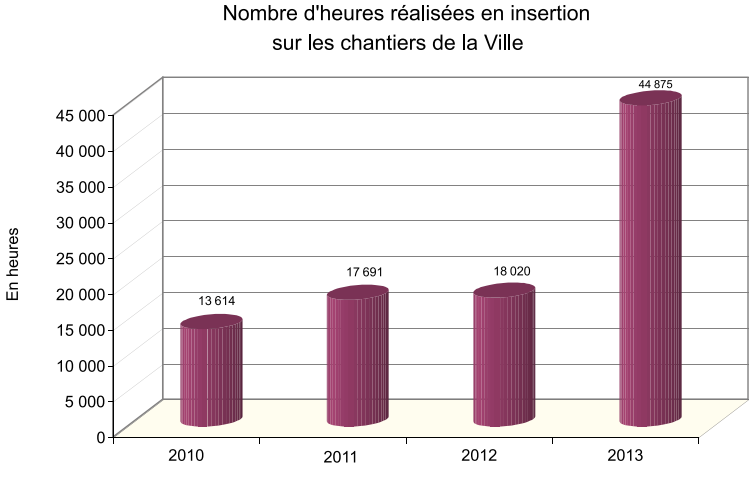




Chantiers d'insertion de plus en plus nombreux : 44 875 heures

Au cours de l'année 2013, la Ville de Clermont-Ferrand a notamment terminé deux importants chantiers de construction qui ont bénéficié de 11 524 heures d'insertion :

- le chantier de la maternelle Daniel-Fousson,
- la réhabilitation de l'Opéra-Théâtre.

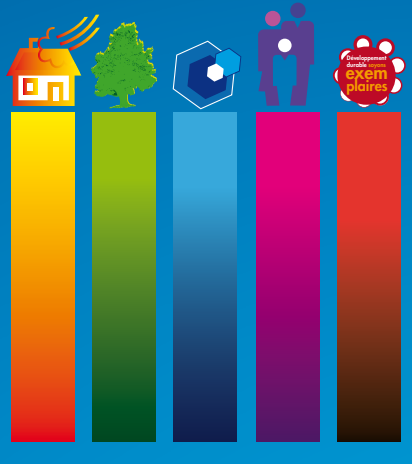


Favoriser l'approvisionnement local dans les restaurants municipaux

Le fournisseur de fruits et légumes du CCAS s'approvisionne localement pour certains produits : salades, pommes, pommes de terre, betteraves, choux…
Pour tous les marchés de denrées alimentaires de produits frais, le CCAS peut choisir des produits locaux et/ou bio.

Le CCAS choisit du matériel économe pour la restauration

Les fours et sauteuses ont été changés pour des matériels de cuisson plus performants et consommant moins d'énergie.
À l'Ehpad Alexandre-Varenne, dans la cuisine préparant les repas à domicile, les équipements de cuisson à gaz ont été supprimés et de nouvelles sauteuses mieux isolées (température de contact des habillages de cuve < 70 °C) ont été achetées, d'où la modification du flux d'extraction.
Dans les foyers-restaurants Marius-et-Marie-Viple et La Charme, ainsi que dans les Ehpad Les Hortensias et Les Jardins de la Charme, les lave-vaisselle ont été changés pour des matériels consommant moins d'eau et moins d'électricité.



Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
Fax 04 73 42 63 39
contact@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

www.clermont-ferrand.fr